

## Journal d'informations municipales de **CHÂTILLON-EN-DIOIS** Châtillon-en-Diois, Mensac, Menée, Archiane, Bénévise, Les Nonières

### Mardi 12 février 2019 Le Grand Débat

La municipalité organisait une réunion publique dans le cadre du Grand Débat. Seulement 35 personnes ont répondu à l'invitation pour présenter leurs idées et réflexions sur ce qu'il faudrait changer.

Aux 4 thèmes proposés au Grand Débat National :

- *Transition écologique*
- *Fiscalité et dépenses publiques*
- *Démocratie et citoyenneté*
- *Organisation de l'État et des services publics*

un thème supplémentaire "*divers*" était proposé.

L'ordre des thèmes a été tiré au sort. Chacune des personnes qui a voulu s'exprimer a pu le faire dans le calme. Des propositions très diverses ou des constats ont été faits. L'ensemble des débats a été enregistré et fait l'objet d'une transcription complète. Un compte rendu incluant l'intégralité

des interventions, un court résumé de chacune d'elles et les textes reçus écrits, a été transmis sur le site du Grand Débat National. Il devrait être accessible sous quelques jours (vu le volume des propositions, il y a un peu de délai).

Cette transcription est disponible sur le site de la Mairie de Châtillon-en-Diois :

<http://www.mairie-chatillonendiois.fr/>

À la fin de la réunion, Eric Vanoni, a fait part de sa satisfaction d'avoir assisté à une réunion où chacun a pu s'exprimer librement et dans un climat de respect mutuel.

À suivre maintenant au plan national.

Il est encore temps aussi de s'exprimer à titre personnel directement sur le site du Grand Débat :

<https://granddebat.fr/>



### **Demande de subvention des associations**

Les associations de Châtillon-en-Diois commune nouvelle, doivent faire leurs demandes de subvention avant le 15 mars.

Un court dossier rappelant les buts de l'association, un rapport financier (principales ressources et

dépenses) et la liste des activités menées en 2018 et prévues en 2019 devront accompagner cette demande.

Indiquer avec précision la personne à contacter (adresse, courriel, téléphone).

Pour faciliter l'éventuel paiement d'une subvention, merci de joindre un RIB.

## CONSEIL MUNICIPAL, Séance du mardi 22 janvier 2019

**Présents : 15 , Votants : 18**

**Sont présents :** Erick VANONI, Bernard RAVET, Anne ROISEUX, André CHAIX, Jean MONTHEL, Jean-Claude LAMORLETTE, Frédéric URBANOWIEZ, Florent MARCEL, Philippe GENIN, Grégory BONNIOT, Jacques MALOD, Philippe DELHOMME, Sylvette MARTIN, Colette MOREAU, Christiane PUECH

**Représentés :** Alain REY, Bernadette MACAIRE, Jean Luc MONBERTIN

**Excusés :** Sylvie FAVIER, Jean-Paul COLLETTE

**Absents :** Gilles SALUTE

**Secrétaire de séance :** Colette MOREAU

**Objet :** Rémunération agents recenseurs 2019 - 2019 021

Le maire fait part au conseil municipal que le recensement de la population a lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Le recensement reste sous la responsabilité de l'État, mais les enquêtes de recensement sont faites par les communes. Deux agents recenseurs - Catherine Marquet et Sacha Bonniot - ont été nommés par arrêté communal.

La commune percevra une dotation forfaitaire de l'État d'un montant de 1 433.00 €. Le maire propose de rémunérer les agents recenseurs sur la base du SMIC pour un mois soit 1 521,22 € brut pour chacun des agents.

Le conseil municipal, après délibération, attribue à chacun des agents recenseurs, pour la période du 17 janvier au 16 février 2019, une rémunération brute de 1521.00 € brut et charge le maire de la bonne exécution de cette délibération.

**Objet :** Droit de place et stationnement tarifs - 2019 022

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les tarifs des droits de place et stationnement pour le marché, la fête votive et pour l'occupation du domaine public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Fixe les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2019

<b>Droits de place pour la Fête Votive</b>		<b>Droits de place pour le marché</b>	
Loterie	59 €	Permanents le m. linéaire	0,80 €
Snack/Confiserie	51 €	Occasionnels le m. linéaire	1,00 €
Kermesse	76 €	Abonnement (3 mois / m. linéaire)	7,00 €
Autoscooters	126 €	Abonnement (quinzaine / m. linéaire)	3,50 €
Manège Enfants	84 €		
Pêche Canards	34 €	Camions	19,00 €
Casse Bouteilles	17 €		
Fléchettes	17 €		
Pince	34 €		
Tir	59 €		
Cascade	34 €		
Occupation du domaine public le m2 13,00 €			

**Objet :** tarifs cantine scolaire - 2019 024

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réorganisation de la restauration scolaire à compter de janvier 2019 et du maintien du prix du repas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir le prix du repas, pour les enfants qui mangent au restaurant scolaire à 4,50 €.

**Objet :** Tarifs Columbarium et concession cimetières - 2019 025

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les tarifs pour le columbarium et les concessions cimetières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
vote comme suit le tarif par case :

- \* concession de 15 ans : 280 €uros
- \* concession de 30 ans : 430 €uros
- \* Jardin du souvenir: gratuit

Fixe le tarif des concessions cimetièrre à 63.00 € le m<sup>2</sup> (concessions de 2 m<sup>2</sup>)

**Objet** : Tarifs salle Henri Kubnick - 2019 026

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les tarifs de la salle Henri Kubnick.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vote les tarifs conformément à l'annexe jointe.

Comprenant: Électricité et nettoyage des sols ; (hors chauffage)

RÉUNIONS – CONFÉRENCES	100 €
LOTO REUNIONS PROFESSIONNELLES (Salons - Expositions - Ventes - Congrès - etc.)	200 €
MANIFESTATIONS PAYANTES (Concerts – Repas dansants – Bals - Spectacles)	250 €
SOIRÉES PRIVÉES (Mariages - Anniversaires - Banquets - Baptêmes)	250 €
OPTION : DEPLACEMENT DE LA SCENE	50 €
LOCATION CUISINE (lave vaisselle- matériel chauffage..)	50 €
ASSOCIATIONS DE CHÂTILLON EN DIOIS	50 % du tarif (hors chauffage)
PRIX CHAUFFAGE	
1 JOURNÉE : 66 €	2 JOURNÉES : 110 €
	AU DELÀ : 55 € / JOUR

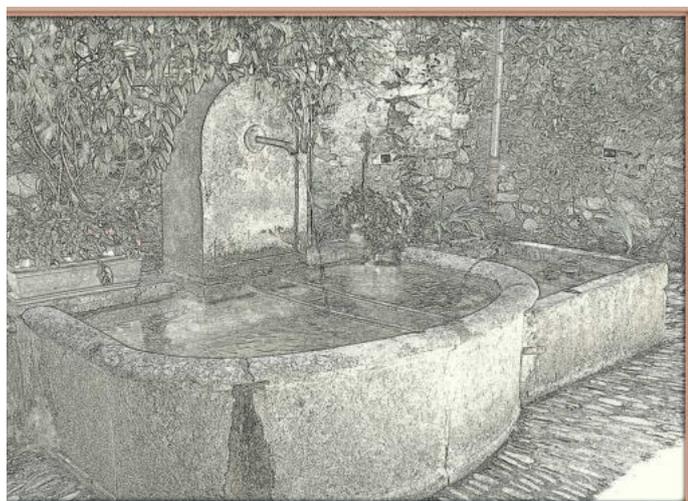
Une présentation des besoins des villages (Treschenu-Creyers) est ensuite faite.



### **Annonce : Marché de printemps le 24 mars 2019**

Le 24 mars, le printemps est là depuis 4 jours et Art'Star

organise son marché de printemps. Souhaitons un temps ensoleillé pour cette manifestation devenue traditionnelle et qui met un peu d'animation dans le bourg de Châtillon !



### **Annonce : Assemblée générale de Fleurs et Fontaines**

**le vendredi 29 mars à 18 heures  
à la mairie (salle du 1er étage)**

Venez nous rejoindre pour un village agréable à vivre et à visiter !

Si vous êtes adhérents et que vous ne pouvez pas venir, pensez à donner un pouvoir.

La présidente, Marie-Jo Baude

## 24 janvier 2019, trions plus, jetons moins !

La matinée est glaciale ! Mais l'enjeu est important. Les techniciens de la Communauté de communes sont sur le parking avec le camion de la collecte des ordures ménagères. Sur une grande bâche, les 2 silos qui servent aux ordures ménagères sont vidés. Le but : analyser le contenu et montrer ce qui aurait dû être trié et placé dans les conteneurs destinés aux emballages, aux papiers. Sont aussi présents Jean-Pierre Rouit, vice-Président de la communauté de commune et Eric Vanoni, maire de Châtillon-en-Diois.

Le public : la classe de Claudie Toureng arrive ! Le spectacle peut commencer.

Les déchets sont pris un par un et mis dans une caisse spécifique s'ils n'auraient pas dû être mis dans les ordures ménagères.

Le résultat est donc parfaitement visible. Les enfants sont consultés sur le classement et clairement ont bien été mis au courant !

Finalement le résultat n'est pas si mauvais que ça, même si on peut toujours mieux faire ! Mais par exemple les papiers et petits cartons sont bien triés. Il reste le problème des plastiques dont le tri n'est pas évident. Pour l'instant pots de yaourts et barquettes diverses ne sont pas recyclables. On



nous promet que cela sera possible dans 2 ans. Attention aussi à ne pas mettre les médicaments dans les ordures ménagères. Beaucoup de substances sont dangereuses et les médicaments doivent être rapportés à la pharmacie pour être éliminés en sécurité.

Le froid oblige les enfants à un repli vers l'école mais la leçon de choses a été bien apprise.



## Centre de Loisirs sans hébergement (CLSH)



Après des vacances de février sur le thème de l'année du cochon, le centre vous rappelle qu'il ouvre pendant les vacances scolaires de printemps et d'été :

En avril : du 15 avril au 19 avril

En été : du 8 juillet au 16 août

Ci-dessous vous trouverez les tarifs : (tél. 04 75 21 26 13)

<b>Centre de Loisirs – Tarifs Vacances</b>										
<i>En Euros</i>										
Adhésion annuelle :		12,00 €		Ouverture :		vacances		8h30 à 18h00		
Adhésion vacanciers :		5,00 €				mercredi		8h30 à 18h00		
Tarifs Résidents (Res.) et					Tarifs Vacanciers (Vac.)					
Quotient familial	T1 inférieur à 350		T2 entre 351 et 500		T3 entre 501 et 650		T4 entre 651 et 800		T5 supérieur à 800	
	Res.	Vac.	Res.	Vac.	Res.	Vac.	Res.	Vac.	Res.	Vac.
Matin	5	7	6	8	7,5	9,5	8	10	9	11
Après-midi	5,5	7,5	6,5	8,5	8	10	8,5	10,5	9,5	11,5
Journée	9	11	11	13	14	16	16	18	18	20
Forfait 5 jours	38	48	49	58	63	73	73	83	83	93
Forfait 4 jours	33	41	40	49	51	61	59	69	67	77
<b>Centre de Loisirs – Tarifs périscolaires</b>										
<i>En Euros</i>										
		Ouverture : de 16h30 à 18h30								
Quotient familial	T1 inférieur à 350		T2 entre 351 et 500		T3 entre 501 et 650		T4 entre 651 et 800		T5 supérieur à 800	
	Res.	Vac.	Res.	Vac.	Res.	Vac.	Res.	Vac.	Res.	Vac.
1 heure	2		2,5		3		3,25		3,5	

## Tennis Club de Châtillon : Vandalisme sur les courts de tennis

Les intempéries ne nous permettent pas de pratiquer le tennis ; le gel et la gelée blanche au fond des courts les rendent dangereux. Avec le retour du soleil début février nous espérions jouer et c'est en allant vérifier cette possibilité que j'ai découvert les dégâts causés par je suppose des jeunes. En effet, nous avons pratiqué avec l'aide du service technique de la Mairie une "chatière" permettant aux enfants de s'introduire sans danger sur les courts pour aller, lorsqu'ils jouent au foot sur le terrain multi-sports, chercher leur ballon passé par-dessus le grillage (grillage qui a été arraché au cours de l'année). Les portes des courts étaient verrouillées.

C'est ainsi que j'ai vu sur les deux courts nos trois bancs cassés et bien sûr devenus inutilisables. Des



morceaux jonchaient le sol un peu partout. Je me suis résigné, après avoir fait des photos, à déposer plainte en gendarmerie pour détérioration de matériel.

Amusant ! J'ai trouvé une tongue rose au milieu du court 2. Amusant encore, m'a-t-on rapporté, qu'un

enfant dont j'ignore l'identité s'est réintroduit et grimpé au grillage pour tenter de récupérer une seconde Tongue accrochée là allez savoir comment ! Celle-là je ne l'avais pas vue !

Je fais donc appel à témoins car on ne peut laisser quiconque faire tout et n'importe quoi ! Je précise que ce n'est pas de la délation mais bien au contraire un devoir civique que de rapporter en gendarmerie ou à moi-même ce que vous auriez vu. Je vous remercie d'y penser.

Roland Covarel (04 75 21 13 77)  
Président du tennis Club



## Appel de l'association Châtillon Arts et Vigne pour le Festival 2019

L'association Châtillon Arts et Vigne est à la recherche de locaux en rez-de-chaussée pour accueillir les exposants artistes et artisans d'art dans le village-galerie, pendant le temps du festival qui a lieu du 04 au 11 août 2019. D'année en année, le nombre de locaux, prêtés volontiers par les propriétaires du centre du village de Châtillon, diminue. Et à ce jour, il nous manque une dizaine d'emplacements par rapport à l'an dernier.

**Le village-galerie est un atout majeur par son originalité et sa rareté dans ce genre de manifestations culturelles.**

Nous vous lançons donc un appel ; si vous êtes propriétaire ou si vous connaissez des personnes possédant un rez-de-chaussée disponible au centre du village, pendant une petite dizaine de jours, alors n'hésitez pas à nous contacter. Même si vous pensez que votre local ne pourrait pas convenir pour une raison ou une autre (pas d'électricité, pas propre, pas rénové, encombré, etc.), parlez-en nous

quand même... Nous trouverons sûrement une solution pour le rendre accueillant le temps d'une semaine.

Les premières années, le village-galerie accueillait plus de 80 exposants ; aujourd'hui, nous sommes en mesure d'en accueillir seulement 50. Si nous voulons que notre village-galerie reste digne de ce nom, soyons solidaires pour trouver des solutions. Nous avons besoin de votre générosité, de votre compréhension et de votre aide.

Cet appel est très important, même si, en parallèle, l'équipe de bénévoles que nous sommes, réfléchit et se mobilise pour continuer d'offrir une large vitrine d'arts, dans l'écrin exceptionnel qu'est le centre ancien de notre village.

Merci !

### Contacts :

Bureau : 04.75.21.25.91 (laissez un message, nous vous répondrons rapidement)

Email : chatillonartsetvigne@free.fr

Dominique Marcel : 06.82.51.90.69

Régine Oddoz : 07.82.23.60.51



## La Foire aux Greniers d'Arts et Vigne

aura lieu

**le dimanche 21 juillet 2019**

de 8h à 18h sur le champ de Foire

Cet événement est important pour l'association qui peut ainsi recueillir des fonds pour le festival.

Il est temps de s'inscrire pour réserver un

emplacement ! Cette Foire aux Greniers a toujours un grand succès !

Vous pouvez trouver sur le site d'Arts et Vigne : <http://chatillonartsetvigne.free.fr> le formulaire d'inscription.

Vous pouvez aussi contacter Alyette Farjon au 04 75 21 12 77.

Nous vous attendons nombreux.

L'équipe d'Arts et Vigne

Conception et réalisation : Mairie de Châtillon-en-Diois, 26410

Directeur de la publication : Eric VANONI

Rédaction de ce numéro : J.A. MALOD